L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 2 JUILLET 1879.

52me Année

DUFOUR & LIBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI 2 JUILLET 1879.

MONSIEUR VETO.

Monsieur Hayes qu'on croyait d'un caractère faible et indécis, vient de prouver, par sa persistance à résister jusqu'au bout à la volonté des deux chambres du Congrès, qu'il est capable de fermeté ou d'entêtement dans l'exécution d'un plan de campagne, une fois qu'il l'a adopté. Dans cette lutte qui dure depuis trois mois, M. Hayes a eu un avantage sur ses adversaires, c'est de savoir jusqu'où ceux-ci iraient et en même temps ce qu'il ferait lui-même afin d'avoir le dernier mot, tandis que les démocrates, n'étant pas dans ses conseils, ont entrepris leur campagne dans la croyance qu'ils feraient plier le Président, sans qu'il eût vu ses intentions.

Les démocrates, maîtres des deux chambres du Congrès, avaient un grand parti à prendre, en débutant à cette session extraordinaire, c'était de nommer une commission d'enquête sur le compte des votes de l'élection présidentielle et, sur son rapport, de déclarer qu'il y avait eu fraude et de compter les votes à nouveau et de proclamer Tilden et Hendricks élus Président et vice-président des Etats-Unis. Voilà ce qu'un grand parti, ayant annoncé cet intentions depuis deux ans aux Etats-Unis, devrait à lui-même et à ses constituants d'accomplir. C'est fait de la politique d'hommes d'Etat ; au lieu de cela nous avons eu des tactiques de politiciens.

M. Hayes qui fut devenu souple comme un gant s'il eût vu les démocrates résolus à contester son titre à la présidence, étant parfaitement rassuré de ce côté, a pris et tenu la résolution de résister jusqu'au bout aux tentatives faites par les démocrates pour le désarmer, c'est-à-dire pour lui enlever les moyens d'intervenir dans les élections.

Nous avons déjà dit que les démocrates avaient perdu du temps par une fausse manœuvre, en ne présentant pas de suite des bills pour le rappel pur et simple des lois relatives à l'ingérence présidentielle dans les élections.

Ils ont attaché les clauses de rappel aux bills ordinaires d'allocations, ce qui a amené une première série de votes, puis ils se sont décidés à voter de simples bills de rappel qui ont été à leur tour frappés de veto, et il est dit alors, en troisième reprise, attacher de nouvelles clauses de rappel aux bills d'allocations, d'où il est résulté une troisième série de votes. Le veto sur le bill d'allocation pour les marshalls, est le dernier de la troisième série ; il donne pour ainsi dire, le dernier mot au président qui va laisser le Congrès s'ajourner sans qu'il ait été voté de fonds pour le service des marshalls.

Au fond, M. Hayes est dans son tort, et si le service des marshalls était suspendu (ce qui n'arrivera pas parce qu'ils feront crédit au gouvernement) il en aurait toute la responsabilité, bien qu'il eussit dans son message de la rejeter sur le Congrès.

Voici, en peu de mots, en quoi consiste la querelle.

Les démocrates ayant obtenu une majorité dans les deux Chambres du Congrès, ont voulu naturellement, faire disparaître les lois d'exception votées sous le régime républicain dans un intérêt de parti et qui aboutent au pouvoir exécutif des moyens d'influencer les élections ou d'y intervenir.

Un président impartial qui eût tenu compte des conditions dans lesquelles est actuellement la république des Etats-Unis, eût compris la convenance de ce rappel et n'eût pas soulevé d'objection. M. Hayes a fait œuvre de parti en opposant son veto au rappel des lois d'exception ; mais ceci est une affaire d'appréciation. Constitutionnellement, il a le droit de veto et on ne peut lui en contester l'exercice. Faute d'une majorité des deux tiers, les démocrates n'ont donc pu rappeler les lois exceptionnelles. C'est alors qu'ils se sont servi du pouvoir que la Constitution donne au Congrès de contrôler le pouvoir exécutif par le vote du budget.

Les démocrates ont supprimé des allocations de l'armée, du judiciaire et des marshalls tout ce qui se rapportait à l'application des lois qu'ils n'avaient pu rapporter.

La Chambre, qui a le droit d'initiative en pareille matière, a voté toutes les allocations nécessaires aux services ordinaires et s'est abstenue de voter celles que nécessiterait l'emploi de députés-marshals ou de supervision d'élection.

En agissant ainsi, elle ne faisait pas à effacer les lois d'exception, mais elle en rendait l'exécution impossible. Elle ne donnait que la Constitution lui a donné précisément en prévision d'un cas comme celui qui se présente actuellement.

Il faudrait reconnaître l'esprit et toute l'économie de la Constitution pour ne pas admettre que ce pouvoir de voter ou de ne pas voter les allocations, a été donné à la Chambre afin de lui permettre de contrebalancer le pouvoir exécutif à se débarrasser à la volonté de la majorité. Sans doute, la majorité simple ne peut faire ni rappeler une loi malgré le veto du Président, mais il n'est pas moins évident que le Président ne peut dépenser un dollar dans la volonté expresse de la majorité du Congrès.

Quand le président frappe de son veto un bill qui alloue toutes les sommes nécessaires au service des marshalls, moins celles du service spécial des élections, il assume la responsabilité des conséquences du rejet du bill qui laisse sans allocations un service important, dont il lui plaît à demander lui-même tous les objets.

Par ses premiers votes, il avait épuisé son droit d'opposition. Par le dernier, il entrave lui-même l'action de son propre gouvernement et l'exécution des lois. M. Hayes a commis là une grave erreur, car il n'est pas dans la nécessité de recommander lui-même une violation de la Constitution, en autorisant la continuation d'un service dont les dépenses n'ont pas été votées par le Congrès. Pour avoir voulu servir son parti, M. Hayes vient de faire au lui abus du pouvoir de veto, qu'il a gaspillé bien plus que Pinformel Louis XVI, d'être appelé "monsieur Veto".

COMPTES RENDUS DE L'ANNUAIRE LOUISIANAIS.—Nous avons reçu la première livraison du tome IV de cette publication. Elle contient les procès-verbaux des séances d'avril et de mai, une traduction par le docteur Gelpi d'un rapport du docteur Sims sur la destruction des termites, un charmant chapitre du docteur Turpin intitulé "Souvenirs," et un choix varié de matières scientifiques et littéraires. Nous offrons nos félicitations que la prochaine session apportera plus abondante compensation aux nouveaux documents de matériaux de l'Athénée.

Je suis heureux de la nouvelle que le pauvre [illegible]

FRANCHISE A VENDRE.—Bonne occasion pour [illegible] n'ayant pas besoin d'argent comptant. S'adresser [illegible] Voyez l'annonce.

La séance de la Convention.

Au milieu des votes confus et contradictoires qui ont rempli mardi la Convention, et qui auront embarrassé, on prétendra, à dire "c'est bonnet-à-vin ici", il ressort un résultat qui n'est pas sans importance, à quatre pour cent ensuite.

Nous n'hésitons pas à le dire : un arrangement comme celui-là n'arrange rien du tout et il est plus que probable qu'il ne durera pas quatre jours, tout sera à recommencer.

Si cette solution est malheureuse, nous considérerons que les Bons citoyens auront moins de valeur qu'ils n'en avaient avant la création de la convention, parce qu'on pourrait tarmoyer d'ajouter qui ne paye pas payé, ce qui ne sera pas long, toute votre famille en question, est par-dessus tout [illegible]

La vieille notoriété de l'Etat n'est pas de deux millions comme on prétend à le représenter les partisans des Bons. Si le vote n'hier est maintenu, on peut dès aujourd'hui que le Bureau de nouveaux dans la banque est qu'avant la fin de l'année, le chiffre des consolidés atteindra la limite constitutionnelle de quinze millions. Ce sera donc un intérêt de $9,50,000 de plus de $360,000 à servir annuellement pendant cinq ans. Si une taxe de cinq mills et demi suffit à peine à payer la moitié de l'intérêt actuel de sept pour cent, c'est-à-dire trois et demi sur 12 millions, soit $420,000 par an, comment espère-t-on obtenir $450,000 en réduisant la taxe ?

Il faut être aveugle pour ne pas voir que le repêtrage proposé, sous prétexte de sauver l'honneur de l'Etat, de préserver la foi publique, nous replongera dans le gâchis et qu'on n'aura reculé que pour mieux sauter.

Nous nous réservons d'apprécier la décision de la Convention quand elle sera finale ; nous avons tenu seulement pendant qu'il en est encore temps, à prémunir les conventionnels qui, par scrupule ou timidité, ont passé dans le camp des *bondholders*, contre les conséquences fâcheuses d'un dénouement qui n'en est pas un.

Nous ne pouvons supposer, en effet, que la Convention, après le beau vote qui réduisait la taxe à cinq mills, aille jusqu'à la remettre au taux actuel de onze mills, ni même à un pour cent, car cette mesure soulèverait le peuple d'un bout à l'autre de l'Etat. Et bien ! si, d'un autre côté, elle reconnaît une dette, dont elle n'assure le paiement ni pour l'intérêt ni pour le principal, elle offrira à boire aux créanciers dans un verre vide et elle aura abouti à mécontenter le peuple qui l'a nommée et les créanciers qui ont été assez habiles pour changer une minorité en majorité.

Nous avons dit tout ce que nous avions à dire sur la question, honnêtement et consciencieusement ; nous jugerons avec la même franchise le vote final de la Convention. Dieu veuille que la nuit ait porté conseil et qu'il se trouve aujourd'hui une majorité pour défaire ce qui a été fait par la minorité d'hier !

Les créanciers n'espéraient même pas avoir soixante quinze pour cent et on leur laisse cent pour cent, nominalement il est vrai, car ces cent pour cent, à peindre sur les brouillards de nos cyprières, ne vaudront pas cinquante pour cent dont le paiement eût été loyalement assuré.

Toujours préparée ; on n'a pas à se mettre [illegible] Machine.

LE FESTIVAL DES MUSICIENS ; UNE COMPOSITION DE G. COLLIGNON. — Le festival annuel de la Société de bienfaisance et de l'Union des musiciens de la Nouvelle-Orléans a été célébré avec beaucoup d'éclat dimanche et lundi, au Jardin Magnolia, où s'est portée pendant ces deux journées, une foule considérable.

La journée d'ouverture a été marquée par un grand discours prononcé par M. Salomon Marks, et l'exécution de symphonies, marches et autres morceaux par la fanfare du corps régulier de la Société sous la direction de M. Eckert.

Lundi, c'était la journée de gala musical. Un programme composé pour les gourmets de bonne musique, a été exécuté par un orchestre d'élite, sous la direction de M. Robert Méyer, orchestre dans lequel MM. Lévrain et Carsten figuraient comme solistes. Voici ce programme :

PREMIERE PARTIE.

Grande Marche.....	Rob. Mayer
Ouverture "Le Violette".....	Carafa
Souvenir de Tannhauser.....	Rich. Wagner
Nuit d'Espagne "Caprice".....	
Composé par M. G. Collignon.	
Portrait "Guillaume Tell".....	Rossini
Valse "Herbstblumen".....	Bilse

DEUXIEME PARTIE.

Ouverture "Der Freischutz".....	C. M. von Weber
Solo de Violon par Leonard.....	Camille
Exécuté par Theod. Carsat.	
Potpourri "Les Beautés de la Juive".....	Halevy
Musique choisie de Faust.....	Gounod
Solo de Flute, "Antoinette Polka".....	par Gouvion
Exécuté par M. Livain.	
Valse "Weis, Wab und Gesang".....	Strauss

Un des attraits de ce programme était la nouvelle composition du maestro G. Colligon, un caprice intitulé " Nuit d'Espagne." Ce morceau exécuté brillamment sous la direction du compositeur lui-même, a obtenu un grand succès et le maestro a été chaleureusement complimenté par tous les musiciens.

"Nuit d'Espagne" est une composition d'une inspiration poétique heureuse, contenant des mélodies originales et savamment orchestrée. C'est, assure-t-on, un de nos ouvrages, une sorte de "Chant du Cygne" par lequel M. Colligon a voulu signaler son départ, car l'habile professeur, après une carrière longue et bien remplie, dans l'enseignement musical à la Nouvelle-Orléans, vient décidé à retourner en France, où il trouvera certainement un emploi utile de ses talents. M. Collignon a tenu une place trop élevée dans le monde musical de notre ville pour que son départ ne soit pas regretté ; nous nous proposons de rendre plus amplement justice aux services qu'il a rendus à la cause de l'art musical.

Si vous voulez un bon piano, adressez-vous à Werlein, 135 Canal. Ne prêtez pas l'oreille à ce que l'on pourrait vous dire au-dehors, mais allez voir par vos propres yeux. Les affaires de M. Werlein ont doublé depuis un an. Il vous donnera pleine satisfaction. Vous trouverez chez lui des pianos de Chickering, de Mathushek, de Hale, de Fiegel, etc., etc., ainsi que des pianos d'occasion. On échange aussi. Les prix sont bas et les conditions de paiement faciles et libérales.

—Les journaux de San-Francisco, rapportent qu'un dîner d'adieu, organisé par un certain nombre de compagnons français, a été offert à M. Léon Chotteau dans les salons de Lacoste's Oddpoplitan Restaurants.

Le repas était accompagné d'excellents vins, et l'on [illegible] n'a cessé d'y prendre. Au dessert, des toasts ont été portés à la France aux Etats-Unis, à l'union des deux Républiques, au président Hayes, au président Grévy, au peuple américain, à la ligue nationale, aux dames de Californie, etc.

—Mot d'un horticulteur à qui on commandait, pendant l'hiver, des ornements de fleurs :

—A quel culte appartenez-vous ?

—Mon Dieu, monsieur, je suis catholique [illegible]

482477

LA STATUE DE LA LIBERTÉ.—LA LOTERIE FRANCO-AMERICAINE. — On mande par le câble :

Paris, 27 juin—Aujourd'hui a eu lieu l'ouverture de l'exposition des objets destinés à la loterie franco-américaine. La grande figure, représentant les Etats-Unis, M. Mathieu Meusnier, 54 Bowery, et M. Oscar de Lafayette, étaient présents. M. Noyen a porté un toast à la République française et au succès du comité.

LE DRAME DU NIAGARA.—Le corps entièrement nu, mais peu défiguré, de Mme Holland, qui a trouvé une mort si tragique dans la cataracte du Niagara, a été retiré hier matin de la rivière, en face du Prospect House, à plusieurs centaines [illegible] chute du Fer-à-Cheval. [illegible] Kellenbrain a rejeté pour la France mardi.

LES PROPRIÉTÉS LITTÉRAIRES A COGNAC.—Nous trouvons dans un journal l'arrêté suivant :

"Considérant que, dans un Etat républicain, il est juste et [illegible] garantir aux écrivains la jouissance de toutes les libertés ;

"Que, parmi les plus précieuses, figurent au premier rang celles de la pensée et de la liberté de conscience ;

"Que, par suite, les manifestations extérieures, qui en sont les [illegible] ne doivent être permises également à tous, sans distinction d'opinion ni de religion, sous la seule réserve du respect de l'ordre public ;

"Qu'en effet, la pratique de la liberté consiste non à interdire, mais à assurer le droit de tout faire, etc.....

"Arrête :

"Les processions et manifestations religieuses ou autres (?) sont autorisées sur les voies publiques, dans toute l'étendue de la commune de Cognac.

"M. le commissaire de police et MM. les [illegible] de l'arrêté présent qui sera [illegible]

"Le maire,
"OSCAR PLANET."

—Il y a quelques jours, a paru dans la *République française* un article en faveur des lois Ferry, démontrant l'incompatibilité radicale qui existe, dans l'assiette, entre le régime républicain et le cléricalisme, et faisant l'éloge de l'illustration protestante encore par quelques anciens doctrinaires de 1848.

Les lecteurs [illegible] ainsi dans la pensée que cet article était de M. Challemel-Lacour, ambassadeur à Berne, le rédacteur en chef de la *République*.

Or, le *Voltaire* se croit autorisé à dire que l'auteur de cet article est M. Jules Favre, précisément un des hommes de 1848.

—On lit dans le *Journal du Loiret* :

On assure que plusieurs membres de l'extrême [illegible] ont résolu de repousser l'article 7 des lois Ferry.

Ils apporteraient à la tribune une déclaration où il serait dit que l'article 7 est inutile, vu qu'il y a contre les congrégations non autorisées des déférents [illegible] il suffit de [illegible] l'application.

Il paraît que cette déclaration rallierait un certain nombre de membres de l'Union républicaine.

ARRIÉRÉS EN RUSSIE.—Le gouvernement russe a fait, il y a quelques jours, un emprunt intéressé qui a été largement couvert, assure-t-on. Selon les avis officiels qui ont précédé l'émission, le but de cette opération était de solder les frais arriérés de la guerre d'Orient.

On s'en [illegible] également, par les correspondances de Pétersbourg, que sur les fonds réalisés, 200 millions de roubles vont être affectés [illegible] achats de chevaux, de canons, d'équipements militaires et de munitions.

Après avoir commis la faute de troubler la paix générale par une guerre engagée contre la Turquie, après avoir eu l'imprudence de dépenser des sommes immenses et d'épuiser ses meilleures troupes dans une entreprise désastreuse, tandis qu'au dedans il laissait s'organiser et grandir la conspiration nihiliste, le gouvernement russe devait avoir une pensée, unique : celle de reconstituer à la fois son crédit par l'économie et son autorité intérieure par une sage et habile administration.

Veut-il chercher encore dans de préoccupations militaires, un dérivatif aux agissements des conspirateurs ? L'expérience qu'il vient de faire et l'état politique dans lequel il a [illegible] l'Empire après la guerre d'Orient devraient suffire à l'éclairer sur la stérilité de ce moyen, qui n'a servi qu'à favoriser le travail des révolutionnaires.

LE NOUVEAU KHÉDIVE.—Nous empruntons de M. Edwin de Leon le portrait suivant du nouveau khédive d'Egypte, Mohammed Towfik, né le 19 novembre 1852 :

"Je crois que l'héritier présomptif, le prince Mohammed Towfik, n'a jamais eu l'avantage des voyages à l'étranger, et qu'il a reçu une éducation purement indigène. Mais il fait honneur, à ses professeurs, tant par ses manières, que par ses connaissances générales. Il est d'une taille moyenne, ni mince ni forte, mais bien proportionnée. Il a les yeux et les cheveux noirs, le teint brun, et ses traits sont réguliers et agréables. Sa physionomie est ouverte et intelligente, et il a un air de franchise et de bonté qui prévient en sa faveur. Il est d'une politesse parfaite, et il a des manières douces et affables. Il est très-populaire parmi les officiers de l'armée, et il a montré, dans plusieurs occasions, qu'il a du courage personnel. Il est très-religieux, et il observe avec la plus grande exactitude les prescriptions de la religion musulmane. Il est marié à une femme d'une grande beauté, et il a deux enfants, un fils et une fille. Il parle l'arabe, le turc et le français, et il a une connaissance suffisante de l'anglais et de l'italien. Il a beaucoup de goût pour la musique, et il a composé plusieurs airs qui ont été arrangés pour le piano et qui sont très-populaires parmi les officiers de l'armée. Il a aussi composé un hymne national qui a été adopté par le gouvernement. Il est très-aimé de ses sujets, et il a la réputation d'être un homme d'une grande droiture et d'une grande bonté de cœur."

—Un magnétiseur de talent disait, devant quelques amis, que si elle était forcée de vivre dans la solitude, elle [illegible] mais bien six mois sans trop d'ennui.

—Pourvu que j'ale mon piano et quelques morceaux de musique ! ajoutait-elle.

—Mais, demanda quelqu'un, les six premiers mois passés ?

—Dame, j'aurais vendu un petit accordeur !

Une petite fille de cinq ans, qui venait de perdre son père, avait reçu à ce sujet, selon un bulletin de bonne conduite.

Dès que la classe fut finie, elle courut à la maison et fit à sa mère un tel monstrueux notes :

—Tu sais, maman, j'ai tenu mon bulletin vers le ciel tout le long du chemin, pour que papa puisse voir comment j'ai changé.

Rappelez-vous que le meilleur [illegible] est [illegible] Vous le trouverez [illegible] Martin, 43 rue Decatur.

OFFRE en vente en débarquement du navire Virginie della Guardia, de Marseille, et en magasin :

50 quarts SHERRY, PERIDINE FRERES.
50 octaves " "
50 quarts PORTO, " "
50 octaves " "
100 barriques Vin Rouge de Cette.
100 demi pipes " "
300 Cubeaux Vermouth NOILLY PRAT & CO.
100 " Moscat.
" " Vermouth Dolins, M. ROLL.
300 Paniers Fins d'Oliva, Frères de la Jamas, d'Isalla.
100 Caisses Pâtes de Gênes assorties.
300 " 24 et 48 bouteilles Huile d'Olive.

100 Barriques Vin Rouge de la célèbre marque de PAUL CLEMENCY & CO. St.-Macaire.

1 juillet—2f

Le bateau ferry neuf et fin marcheur AGLIA,

GRANDE excursion en char de la lune, par Saradine de Carrefour, le retour, VENDREDI 4 Juillet et DIMANCHE 6.

Laissez Algor.....7.45 P. M.
Fond de la rue Ste Anne.....8 "

Il y aura une fanfare à bord. Ceux qui désirent passer une soirée agréable donneront profiter de cette occasion. Le bateau sera de retour à 11 heures du soir. Prix aller et retour 25 cts.

3 juillet— J. T. BURDEAU, Propriétaire

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils ont transféré leurs bureaux de No 61 rue Bienville au No 73 de la même rue.

Nlle-Orléans, 30 juin 1879.

DORSIÈRE & DUCHESNE.
72 Bienville.

L'ASSOCIATION connue [illegible] sous le nom de A. BONFILS & CO., ayant son bureau Royale 65, est dès ce jour dissoute, par consentement mutuel. MM. Wm. FRANTZ et Hy. OPITZ continueront les affaires sous le nom et raison de FRANTZ & OPITZ, et liquideront les affaires de l'ancienne.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1879.

A. BONFILS.
WM. FRANTZ.
HY. OPITZ.

En me retirant de l'ancienne maison de A. BONFILS & CO., je prends la liberté de demander à mes amis et connaissances à favoriser de leur confiance la nouvelle maison de FRANTZ & OPITZ la même protection qu'ils m'accordaient précédemment et je [illegible]

A. BONFILS.

Bassetti & Xiques

Successeurs de U. MARIGNOL

97 et 99.....RUE DAUPHINE.....97 et 99

En débarquement du navire VIRGINIE DELLA GUARDIA, de Marseille :

1200 barriques HUILE D'OLIVE FLA
500 caisses VERMOUTH NOILLY PRAT &
CIE.
200 " MURCAT " "
25 " PANET DU MONT ROS " "
500 " SAVON DE MARSEILLE " "
100 1/4 et 1/8 PORTO et SHERRY.
25 bpses VIE DE RAISIN.

A vendre par
BASSETTI & XIQUES.
97 et 99 rue Dauphine.
22juin—3f

PAUL GELPI & BRO.,

37 - - - Rue Decatur - - - 37

OFFRENT en vente en débarquement de la barque Virginie della Giarrodia, de Marseille :

400 pantera grandes et demi-bonbonnes Huile d'Olive Flagniol.
100 pantera grandes et demi-bonbonnes Huile d'Olive Pagni.
50 quarts Sherry, Pendier Frères.
50 octaves " "
25 barriques Vin de Cette.
20 demi-pipes Vin de Cataloupe.
150 paniers Vermouth, Noilly Prat & Cie.
100 " Moscat, Noilly Prat & Cie.
110 " Blanc de Castille rouge et blanc.

29 juin—2f

Vente à l'encan de Gages non retirés

Au Bureau de Prêts sur Gages,

17 RUE BARONNE 17

A lieu une fois par mois depuis [illegible] cette année que tous les gages [illegible] ne sont pas retirés [illegible] Les gages [illegible] peuvent jusqu'au 1er Janvier 1879, inclusivement, être retirés [illegible] comme on [illegible] le désire.

Grande variété d'Articles. Venez vous [illegible] Il vous [illegible] [illegible] [illegible]

30 juin—3f

4 DE JUILLET

A BILOXI,

HOTEL MONTROSS.

Excursion [illegible] $1 00
Repas [illegible] $1 00

30 juin—5f

P. WERLEIN.

Le plus grand Magasin de

PIANOS,

D'ORGUES

ET DE

MUSIQUE

135 RUE DU CANAL,

NOUVELLE-ORLEANS.

Vous avez de vieux pianos usés sur lesquels vos enfants sont forcés d'étudier à leur dégoût ce qui souvent est la cause de leurs progrès lents ; vous pouvez échanger ces pianos pour de neufs et modernes possédant toutes les améliorations, en payant la différence de prix en paiements mensuels. Il n'y a pas d'ennuyo justifiant l'hésitation ni le délai quand nous sommes si bien disposés à faire des prix et des conditions de nature à plaire à tout le monde.

LES PIANOS QUE JE VENDS,

Chaque piano que j'ai vendu a subi l'épreuve du temps—de dix à quinze ans. Une fois de premier ordre comme il mesure ne peut faire davantage pour moi depuis de ces clients avec des pianos qui ne sont pas de ma vente. La confiance [illegible] d'un piano m'étant tellement [illegible] que je [illegible] [illegible] [illegible]